



AVIS DE PUBLICITE

Mise en concurrence Conclusion d'un bail commercial pour le local commercial situé 1 route de Calorguen à Saint-André-Des-Eaux

La gérante actuelle du Café de Pays L'Éprouvette souhaite vendre son fonds de commerce. La commune, propriétaire des murs, souhaite conserver ce dernier commerce et va réaliser des travaux de rénovation et d'extension du local commercial pour pouvoir accueillir une activité de café, restaurant et épicerie ;

Lieu :

1 route de Calorguen, 22630 ST ANDRE DES EAUX

Objet de l'occupation :

Exploitation commerciale d'une activité de bar, restaurant, épicerie.

Tout opérateur ou association proposant une activité similaire qui souhaiterait également s'investir dans ce projet, **est invité, dans un délai de 21 jours suivant l'affichage du présent avis, à proposer son offre.**

Durée de bail commercial et montant des loyers :

9 ans reconductible.

Montant des loyers :

- Loyer avant travaux : 375 € HT ;
- Loyer durant les travaux empêchant l'activité commerciale : 0 € HT
- Loyer après travaux : 500 € HT ;
- Loyer à la 6^{ème} année du bail commercial : 550 € HT. Il fera l'objet d'une révision triennale suivant l'indice trimestriel des loyers commerciaux

Candidatures :

L'avis d'appel d'offre et le règlement de consultation sont disponibles

- Sur le site de la mairie <http://st-andre-des-eaux22.bzh>
- Sur demande à l'adresse mail suivante : communedesaintandredeseaux22@bbox.fr

ou consultable en mairie aux jours et horaires d'ouverture.

Dépôt des candidatures :

Dans un délai de 21 jours à compter de la publication de cet avis soit **impérativement avant le 25 mars 2022 à 16h00 :**

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main-propre aux horaires d'ouverture de la mairie à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-André-Des-Eaux
12 Le Bourg
Route de Saint-Juvat
22630 Saint-André-Des-Eaux

L'offre devra être composée d'une note présentant au minimum les actions menées pour promouvoir l'activité commerciale, les moyens techniques et humains utilisés, et les horaires d'ouvertures au public

Procédure de sélection :

A l'issue du délai de 21 jours calendaires suivant l'affichage et la publication du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine public.

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants :

- Moyens humains mis à la disposition du public (10 points)
- Faisabilité technique et capacité du candidat (20 points)
- Les périodes d'ouverture (15 points)
- La capacité de prendre en compte la vie de la commune et de s'y adapter (10 points)
- Protocole relatif au maintien de la propreté et de la sécurité sur le domaine privé communal (10 points)
- L'originalité de l'offre et la plus-value pour la commune qui peut s'étendre du strictement commercial à des dimensions sociales et culturelles (15 points)
- Nombre d'animations proposées (10 points)
- CV et expérience professionnelle de la personne référente (10 points)

Lieu de publication :

- Panneau d'affichage de la mairie
- Site internet de la mairie (<http://st-andre-des-eaux22.bzh>)
- Page Facebook de la mairie (<https://www.facebook.com/saintandre.deseauxbzh.7>)

Date de publication : 04/03/2022